

Commune de Vauxrenard

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 décembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril – Mme ROCHER Rollande – M. SAVOYE Marc

Absent excusé : Mme Chrystel Prêle

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 h

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Place du village : Choix du parti d'aménager, solution proposée

Approbation du précédent compte rendu : il est décidé de surseoir au 15 janvier date du prochain conseil municipal l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2023.

Nomination du secrétaire de séance : M Cyril Pourreyron

M. le Maire présente le projet d'aménagement de l'espace devant la salle des fêtes à l'ensemble des conseillers :

Avant de délibérer lors du Conseil Municipal du 15 janvier 2024 sur le budget et le projet précis, il nous faut valider un choix d'aménager pour finaliser une présentation chiffrée cohérente.

Ces derniers mois le maire et les adjoints ont travaillé avec Oxyria et les différents intervenants au dossier pour arriver à une vue d'ensemble d'une faisabilité et formuler la proposition ci-dessous soumise à votre avis.

Ils ont essayé d'être créatif en pensant à l'esthétique, tout en intégrant les aspects pratiques. Le maire a présenté le projet à divers habitants impliqués dans la vie communale et associative et à d'anciens maires, ils sont positifs sur le projet et n'ont pas manifesté d'opposition.

Rappel du contexte :

La commune de Vauxrenard n'a pas de cœur de village, de place, de lieu de vie, d'espace, où les habitants, jeunes ou moins jeunes, les visiteurs, peuvent se croiser, flâner, partager, quotidiennement.

La commune a déjà investi récemment, dans la réfection de la voirie de la traversée du bourg, la rénovation de la salle des fêtes et de la salle des associations.

L'aspect très minéral du centre bourg peut évoluer avec bonheur dans une réflexion paysagère intégrant une végétalisation adaptée.

Devant la salle des fêtes il y a une belle perspective avec une ouverture sur la vallée et un point de vue exceptionnel sur les Alpes- non mis en valeur aujourd'hui.

Avec environ 100 habitants au Bourg, le stationnement aujourd'hui à Vauxrenard est suffisant pour le quotidien avec une offre de parkings publics d'environ 40 places, devant la salle des fêtes, devant la salle des associations, sur les côtés de l'église, devant l'ancienne poste, devant la mairie.

Pratiquement tous les riverains de la route du bourg ont à la fois un stationnement privatif (cour ou garage) et un stationnement public accessible à moins de 50 mètres.

Le parking de la salle des fêtes, avec une capacité de 9 VL, peut voir 3 à 5 VL la journée et est souvent vide la nuit.

Le stationnement public est suffisant pour les activités hebdomadaires dans les salles des fêtes et des associations comme dans l'église.

Avec deux saisonnalités différentes se pose la question du stationnement des chasseurs les week-end l'hiver avec des VL, des SUV, parfois avec remorques et le stationnement les samedis soir l'été pour le terrain de pétanque.

L'offre de stationnement public est insuffisante pour les quelques événements festifs rassemblant un plus grand nombre et il n'y a pas de solution possible au centre de bourg. La création de stationnement hors centre bourg serait difficile, coûteuse et trop excentrée pour une vraie utilisation.

Les opportunités :

- La parcelle en dessous de la salle des fêtes est propriété de la commune. Une portion est sous bail emphytéotique (OPAC), une autre surface est affectée à une citerne de gaz pour les appartements OPAC.
- La maison de Madame Minot, sa parcelle et une voirie privée sont à la vente.
- Les propriétaires de la parcelle en aval de Madame Minot sont ouverts à la discussion pour la cession de quelques mètres carrés supplémentaires nécessaires.
- Pour des projets de valorisation de centre de villages, renaturation, de végétalisation et de désimperméabilisations des sols nous pouvons obtenir des subventions encore intéressantes (Etat, Région, Département). La CCSB peut aussi soutenir ce type de projet (Fonds de Concours)
- La commune a les ressources nécessaires pour porter un tel projet et peut aussi générer une trésorerie supplémentaire avec la vente de l'ancienne poste et du terrain derrière la mairie.

Le Projet « Oxyria » : Création d'un cœur de village

- Réaménagement du parking devant la salle des fêtes pour un espace de vie agréable, accessible à tous avec une vue exceptionnelle.
- Création d'un belvédère de 2 mètres de large avec suppression du muret, agrandissant l'espace de 40 mètres carrés.
- Création d'un parking paysager en contrebas (7 à 10 VL- chiffre à affiner)
- Reprise du parking de Madame Minot (2 à 3 VL)
- Réhabilitation de la desserte piétonne parking Salle des Associations de plain pieds.
- Création d'une desserte VL de ces parkings en améliorant l'accès à la route du bourg.
- Création d'un escalier direct entre Salle des Fêtes et le Parking inférieur.
- Remise à niveau de plain pieds devant la salle des fêtes pour un accès facilité.
- Aménagement paysager et panoramique devant la salle des fêtes avec perspective dans l'axe route du bourg / vallée.

Statut des négociations en cours – techniques et financières :

- Compromis de vente signé pour l'ancienne poste. Crédit acheteur OK. Signature finale janvier 2024.
- Accord achat de la maison de Madame Minot. Signature achat direct sans compromis préalable en janvier 2024.
- Promesse d'achat terrain derrière mairie non aboutie faute de crédit acheteur.
- Accord obtenu de l'OPAC (récupération des cabanons, enfouissement citerne de gaz, installation abris de jardin compensatoires, réfection des haies)
- Accord des propriétaires en dessous de la parcelle de Madame Minot.
- ABF ok pour le projet avec des remarques cosmétiques justifiées et gérables
- Subventions : Etat et départements accordées pour 70 %, en attente de celle de la région pour 15 %.
- Approche de la CCSB positive pour accès au Fonds de Concours (10 % ?)

Points Considérés

Parking devant SdFêtes

		100%	30%	0%
		actuel	mixte	projet
Vrai cœur de village		o	x	xxx
Offre Stationnement	nombre	xxx	xxx	xxx
	accès	xxx	xx	xx
Qualité paysagère			x	xxx
Accès Sd fêtes 10 VL		xxx	x	x
Subventions		0	éligibilité ?	60 à 80 %
Investissement (valeur 2022)		0	220 k€	220 k€
Position ABF		0	x	xxx
Bilan Avenir (climat, décarbonation...)		0	x	xxx
Entretien		x	xx	xxx
Ressenti: parking versus cœur de village	Habitants	xx	xx	xxx
	Bourg	xx	xx	xxx
	Hameaux	xxx	xx	x
	Riverains	xx	xx	x

Tableau de financement de l'opération

Projet Financement TTC (k€)	2022	2023	2024	
Travaux	-220		-250	a
Aménagement			-30	b
Compensation mètres carrés Dury			-10	c
Achat Mme Minot			-135	
Vente maison Poste			115	
Vente terrain mairie (estimation)			80	
Subvention Etat 40% OK sur 220	88		88	
Subvention Département 30 % OK sur 220	66		66	

Subvention Région 15 % en attente sur 220		33	33	
CCSB à demander selon réponse région 15 % sur 290 (a+b+c)			43,5	
Coût total Théorique proche de zéro avec ventes			<u>0,5</u>	Théorique

NB: attention subventions maximum 80 %

Validation du parti d'aménager technique et paysager

- Evolution du tout parking (9 VL) vers une solution paysagère.
- Tableau ci-joint des points considérés et présentation du plan travaillé avec Oxyria
- Au regard de l'investissement à réaliser, des motivations de nos demandes de subventions et de leur attribution il est difficile d'envisager une solution mixte ménageant une solution de stationnement partiel - mixte (2 ou 3 VL), devant la salle des fêtes.
- L'aspect paysager, qualitatif est essentiel d'un point de vue administratif comme dans la réalité. Tout stationnement est contre-productif.
- L'espace, augmenté avec le belvédère, permettra d'avoir à la fois une végétalisation, des équipements publics (bancs, table d'orientation, jumelles, ...) en maintenant un espace suffisant pour un chapiteau.
- L'offre de stationnement est maintenue voire améliorée avec l'espace devant la maison de Madame Minot.
- Il peut être perçu par certains un désagrément à effectuer 10 à 20 mètres supplémentaires pour accéder à un parking en contrebas.
- Il y a une amélioration nette de l'accès direct à la Salle des Associations (chasseurs y compris !)
- Les murs disparates de la parcelle inférieure seront arasés et rénovés avec une perspective améliorée.
- Les nouveaux abris de jardin de l'OPAC permettront d'intervenir auprès des locataires pour éliminer les nuisances (dépôts sauvages, ...).
- L'expérience démontre que même avec un stationnement disponible devant la salle des fêtes et sur les côtés de l'église, les riverains et usagers occupent les trottoirs dans un rayon de 50 mètres !...
- Le contre raisonnement pour démontrer à l'inverse que le déplacement du parking vers le bas entrainera plus de stationnement sur les trottoirs n'est pas pertinent. Le non-respect du code de la route ne peut être un argument légitime...
- Ce phénomène n'est l'œuvre que d'une poignée et ne saurait remettre en question un intérêt global.

Suite à la présentation, chaque conseiller donne son avis.

- Un conseiller propose d'inverser les espaces : parking en haut et jardin en bas et trouve que le montant des travaux est élevé. Cette idée considérée dans le passé a été abandonnée : jardin encaissé, sans vue, sécurité ? Accès PMR. Financièrement les subventions n'existent que grâce à une végétalisation et le montant sur fonds propre reste modéré.

Des interrogations, réponses et échanges sur :

- L'inversion avec un parking en haut et un cœur de village en bas
- L'intérêt du belvédère, d'une pergola.
- L'utilisation du parking du bas
- Coût du projet avant subventions

- Appropriation locale de l'espace créé
- Quelques sujets plutôt techniques : notamment girations et sortie de la petite voie en remontant du parking du bas / éclairage public
- Aménagement paysager

Des points positifs relevés :

- Le belvédère,
- Les places de parking sont juste déplacées,
- L'accès de plain pieds Salle des Associations et Salle des Fêtes.
- Ce projet permettrait de finaliser l'aménagement convivial et paysager du centre du bourg.

Le but de ce conseil municipal est de savoir si nous continuons d'avancer sur le projet en choisissant un Cœur de Village en haut et un parking en bas ou si nous nous arrêtons.

Un sondage est fait auprès des conseillers : 6 sont d'accord pour continuer sur cette solution, 1 émet une réserve voire une opposition.

Ce premier parti d'aménager est validé.

Au prochain conseil, nous délibérerons sur le démarrage du projet et sur la partie financière. Nous devons terminer avant décembre 2024 (subvention du département).

Si la délibération valide le projet, le permis d'aménager sera à déposer.

Monsieur le maire rencontre Jérémy Thien le 15 janvier pour la réponse concernant la subvention Région AURA.

Monsieur le maire rappelle également que tous les conseillers sont bienvenus aux réunions de travail sans convocation ni invitation. La secrétaire de mairie a l'agenda des réunions à disposition.

La séance est levée à 21 h 00

Prochaine séance le lundi 15 janvier 2023.

Le Maire,

Sixte Denuelle



La secrétaire de séance,

Cyril Pourfreyron

